

# REGLEMENT PARTICULIER

## 36<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE LA HAUTE-SAONE

### Coupe de France des Rallyes Coefficient 2

## 9 / 10 OCTOBRE 2015

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	lundi 24 AOUT 2015
Ouverture des engagements :	lundi 24 AOUT 2015
Clôture des engagements :	lundi 28 SEPTEMBRE 2015
Parution du road-book :	dimanche 4 OCTOBRE 2015
Dates et heures des reconnaissances :	dimanche 4 OCTOBRE et vendredi 9 OCTOBRE 2015 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.
Vérifications des documents et des voitures le :	vendredi 9 OCTOBRE 2015 de 16h30 à 21h30
Lieu :	Parc des expositions , Vesoul Technologia 70000 VESOUL
Heure de mise en place du parc de départ le :	vendredi 9 OCTOBRE 2015 à 16h45
Lieu :	Place des allées, Rue Mellier, 70000 VESOUL
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le :	vendredi 9 OCTOBRE 2015 à 18h30,
Lieu :	Parc des expos, Vesoul Technologia 70000 VESOUL
Publication des équipages admis au départ le :	vendredi 9 OCTOBRE 2015 à 22h00
Lieu :	Parc des expos, Vesoul Technologia 70000 VESOUL
Publication des heures et ordres de départ le :	vendredi 9 OCTOBRE 2015 à 22h00
Lieu :	Parc des expos, Vesoul Technologia 70000 VESOUL
Briefing des pilotes prioritaires le :	écrit et distribué aux vérifications administratives
Départ du rallye :	samedi 10 OCTOBRE 2015 à 8h00 à VESOUL
Arrivée du rallye à :	samedi 10 OCTOBRE 2015 à 16h58 VESOUL
Vérifications finales le :	samedi 10 OCTOBRE 2015 au garage DORMOY FORD
Publication des résultats du rallye le :	samedi 10 OCTOBRE 2015, 30 minutes après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé
Lieu :	Parc des expos, Vesoul Technologia à VESOUL
Remise des prix le :	samedi 10 OCTOBRE 2015, à 19h30
Lieu :	Parc des expos, Vesoul Technologia à VESOUL

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise les 9 et 10 OCTOBRE 2015 en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de la Communauté d'Agglomération de VESOUL, sous le patronage du Conseil Départemental de la HAUTE-SAONE, ainsi que des municipalités traversées, le

### **36<sup>ème</sup> Rallye régional de la HAUTE-SAONE**

Le présent règlement a reçu le visa du comité régional du sport automobile Bourgogne Franche-Comté n° 79 en date du 04/08/2015 et le permis d'organisation de la FFSA numéro R 274 en date du 9/09/2015.

## Comité d'Organisation

---

Président :	Patrick CHOLLEY
Membres :	Comité de l'ASA LURONNE
Secrétariat du Rallye, Adresse :	1 Rue Général LECLERC 70000 NAVENNE
Téléphone :	03 84 75 78 42
Fax :	09 71 70 68 60
Permanence du Rallye :	Parc des expos, Vesoul Technologia à VESOUL
Lieu, date, horaire :	le vendredi 9 OCTOBRE 2015 de 16h00 à 22h30 et le samedi 10 OCTOBRE 2015 de 7h00 à 23h00

## Organisateur technique

---

Nom :	ASA LURONNE
Adresse :	1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE

### 1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :	Gérard SIMON	licence 0419/12017
	Claude CONDAMIN	licence 0314/122813
	Elisabeth LOUIS	licence 0308/1287
Directeur de Course :	Daniel BLANQUIN	licence 0308/1941
Directeurs de Course Adjoints :	David POUPON	licence 0413/36906
	Alain VOILLAT	licence 0405/1912
	Denis DUROC	licence 0405/147050
	Gérard FINQUEL	licence 0405/1913
	Régis BOITEUX	licence 0411/11046
	Thierry COURANT	licence 0409/16140
	Jean-Pierre SIMON	licence 0409/2746
Véhicule trico	Hubert BENOIT	licence 0411/3617
Véhicule balai	Claude PETOT	licence 0409/3614
Médecin Chef :	Docteur Eliane BRETEL	
Commissaires Techniques responsable :	Claude CUENOT	licence 0405/4454
Commissaires Techniques :	Emile TENA	licence 0305/124058
	André LALLEMAND	licence 0411/55989
	Raphaël PELLICCIA	licence 0421/214364
	JL REVERCHON	licence 0421/6835
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Monique FRANCE	licence 0409/29181
	Jean-Christophe OUDIN	licence 0204/236865
Chargé des commissaires :	Germain CHIPPAUX	licence 0409/1299
Chargés des relations avec la presse :	Pascal ROY	licence 0409/6829
Chronométrage	Etienne GROSJEAN	licence 0409/197829
	Sylvie FAIVRE	licence 0405/11039
	Michèle CHOLLEY	licence 0409/9462
	Martine REVERCHON	licence 0409/14505
	Jocelyne BRESSON	licence 0409/201317

### 1.2P. ELIGIBILITE

- Le 36<sup>ème</sup> rallye régional de la HAUTE-SAONE compte pour :
- la Coupe de France des rallyes 2016 coef 2
  - les challenges du Comité Régional BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 2015
  - les challenges ASA LURONNE 2015
  - le challenge VED 2015
  - le challenge STPI-PRE SERROUX 2015

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés trouveront sur le site de l'ASA, leur heure de convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 9 OCTOBRE 2015 de 16 h 30 à 21 h 00 au Parc expos à Vesoul Technologia de VESOUL.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 9 OCTOBRE 2015 de 16 h 45 à 21 h 30 au Parc des expos de Vesoul Technologia à VESOUL

Les vérifications finales seront effectuées : garage DORMOY – FORD

Adresse : RN 19 à VESOUL

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 36<sup>ème</sup> rallye régional de la HAUTE-SAONE doit adresser à l'ASA LURONNE, 1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 28 SEPTEMBRE 2015.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 290 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA) : 265 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### 3.3P. ORDRE DE DEPART

L'ordre de départ est celui des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée à la zone Vesoul Technologia, pendant toute la durée du rallye, et précisée dans le carnet d'itinéraire

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.6 P. IDENTIFICATION DES VOITURES

4.6.1 Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 36<sup>ème</sup> rallye de la HAUTE-SAONE représente un parcours de 183.7 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.9 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5 = La chapelle de Saint-Igny de 6.3 km

ES 2/4/6 = Les Monnins de 7.0 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

## 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : dimanche 4 OCTOBRE et vendredi 9 OCTOBRE 2015 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA. Les temps seront pris au 1/10

## ARTICLE 10P. PRIX

a) - Prix en espèces :

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	
SCRATCH	300€	200€	150€	
GROUPES	100€	60€	30€	2 <sup>me</sup> si au moins 5 partants 3 <sup>ème</sup> si au moins 10 partants
CLASSES				
+ de 10 partants	270€	170€	110€	
8 à 10 partants	270€	170€		
1 à 7 partants	270€			
EQUIPAGE 100% FEMININ	200€	Moins de 3 partants 50%		

L'attribution des prix dans les groupes et classes se fera sur la base suivante :

Groupe N et FN confondus, A et FA confondus, F2000, FRC, R, GT de Série 2 roues motrices.

Dans le cas d'un nombre de partants dans le groupe inférieur à 10, les prix du groupe seront divisés par 2.

b) - Autres récompenses :

Le premier équipage exclusivement féminin recevra la Coupe des Dames.

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Trois commissaires seront récompensés par tirage au sort (coupes).

La remise des prix se déroulera le samedi 10 OCTOBRE 2015 au Parc fermé, Parc des expos de Vesoul Technologia à VESOUL, à 19 h 30 . Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :**

[www.asaluronne.fr](http://www.asaluronne.fr)